

# BULLETIN D'INFORMATION

12 janvier 2022

## AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

### 1- Nouvelles consignes pour la gestion des cas et des contacts

Le ministère de la Santé et des Services sociaux fera connaître dès demain les nouvelles consignes pour la gestion des cas et des contacts. Le ministère de la Famille vous transmettra par la suite un résumé des nouvelles recommandations dans un Bulletin.

### 2- Nouvelle disponibilité des tests rapides pour les services de garde

Les tests rapides ont été livrés aujourd'hui dans certaines régions, et les livraisons se poursuivront graduellement jusqu'à vendredi sur l'ensemble du Québec. Nous vous invitons à consulter la page Québec.ca pour obtenir le lien vers la page WEB de votre CIUSS afin de connaître les consignes applicables dans votre région pour obtenir vos quantités. Si, après avoir complété les démarches d'approvisionnement pour votre région, vous avez toujours des problèmes pour obtenir vos quantités, nous vous invitons à contacter votre conseiller famille.

Voici toutefois quelques rappels des consignes concernant l'utilisation :

- Comme le personnel des services de garde fera partie, et ce, à compter du 15 janvier prochain, des clientèles prioritaires pour les tests PCR réalisés en cliniques de dépistage, les boîtes de tests rapides doivent être réservées seulement aux enfants, les quantités seront prévues en conséquence.
- Dans la mesure du possible et selon les stocks disponibles, le ratio visé pour la distribution aux parents est d'une boîte par enfant inscrit.
- Le personnel du service de garde n'est pas autorisé à faire passer les tests aux enfants. L'administration des tests doit être strictement réservée aux parents.

*Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.*

Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec la Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.